

PROGRAMME DE FORMATION

S.S.I.A.P. 3

PUBLIC CONCERNÉ :

Personne titulaire du diplôme SSIAP2 ou ERP2 ou IGH2 pouvant justifier de 3 ans d'expérience de la fonction (attestée par l'employeur ou le contrat de travail) ou titulaire d'un diplôme de niveau 4.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

Diriger le service de sécurité en appliquant la réglementation des établissements recevant du public (ERP) et des immeubles de grandes hauteurs (IGH). Intervenir dans la gestion des risques quotidiens et lors de travaux. Vérifier la validité et amender un projet de construction, d'aménagement ou de réaménagement vis-à-vis de la réglementation incendie. Assurer la correspondance avec les commissions de sécurité.

PRÉ-REQUIS :

- Diplôme de niveau 4 minimum ou validation des acquis de l'expérience ou SSIAP2 avec 3 ans d'expérience dans la fonction ou ERP2 avec 3 ans d'expérience dans la fonction ou IGH2 avec 3 ans d'expérience dans la fonction
- Carte de securisme à jour

DURÉE :

216 heures hors examen et temps de déplacement

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

10 maximum

LIEU DE FORMATION :

KM FORMATION

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE :

François DIMARD

MODALITÉS DE VALIDATION DES ACQUIS :

- Le candidat est admissible à l'oral s'il obtient une moyenne de 12 sur 20 aux épreuves écrites, sans note éliminatoire
- Le candidat est ajourné si sa moyenne générale est comprise entre 10 et 12, sans note éliminatoire. Dans ce cas il peut uniquement se représenter à ou aux épreuves ou il a obtenu une note comprise entre 8 et 12. La note obtenue à chaque nouvelle épreuve devra être supérieure ou égale à 12.
- Le candidat sera certifié s'il est évalué apte à l'issue de l'épreuve orale.
- Le candidat éliminé doit suivre à nouveau une formation complète.

CONTENU DE LA FORMATION :

- **Le feu et ses conséquences (12 heures)**
Le feu, comportement au feu, mise en œuvre des moyens d'extinction.
- **La sécurité incendie et les bâtiments (65 heures)**
Matériaux de construction, études de plans, outils d'analyse.
- **La réglementation incendie (70 heures)**
Organisation générale de la réglementation, classement des bâtiments, dispositions constructives et techniques, moyens de secours, visites, notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées.
- **Gestion des risques (23 heures)**
Analyse des risques, réalisation des travaux de sécurité, documents administratifs
- **Conseil au chef d'établissement (6 heures)**
Information de la hiérarchie, veille réglementaire
- **Correspondant des commissions de sécurité (6 heures)**
Commission de sécurité
- **Le management de l'équipe de sécurité (26 heures)**
Organiser le service, exercer la fonction d'encadrement, notions du droit de travail
- **Le budget du service sécurité (8 heures)**
Suivi budgétaire du service, fonction achat, fonction maintenance

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés. Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues. Contrôle de connaissance effectué tout au long de la formation. Support de formation remis à chaque stagiaire. Cas pratique sur le SSI.

DÉLAIS D'ACCÈS :

7 jours